

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Ardenne Métropole - Communauté d'Agglomération
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Appel d'offres ouvert
Référence :	26T101A
Date de mise en ligne :	Le mercredi 21 janvier 2026 à 07:20:02
Date de clôture :	Le vendredi 27 février 2026 à 16:30:00
Titre :	Travaux de petit entretien et dépannage sur bâtiments communaux et communautaires
Descriptif :	Travaux de petit entretien et dépannage sur bâtiments communaux et communautaires pour les membres du groupement de commandes : <ul style="list-style-type: none">• Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole• Ville de Charleville-Mézières• Campus Sup'Ardenne• CCAS de Charleville-Mézières.

REGISTRE DES QUESTIONS / REONSES REPONDUES COLLEGIALEMENT

Question n° 3 Posée le 23/01/2026 à 11:16:41

Bonjour,

Est il possible de communiquer une liste du patrimoine bâimentaire concerné par ce marché?

Cordialement

Aucune réponse

Question n° 2 Posée le 23/01/2026 à 10:57:43

Bonjour,

Concernant le lot14, faut-il obligatoirement la formation SS4 pour l'ensemble du personnel ? Ou uniquement la personne qui interviendra ?

Merci

Cordialement

Aucune réponse

Question n° 1 Posée le 22/01/2026 à 16:08:35

Bonjour

Recherchez vous pour le lot 15 de la maintenance ou de l'installation?

Car je ne fais avec mon équipe que de l'installation chauffage, plomberie, raccordement, tuyauterie et soudures. J'effectue aussi des réparations , changement de pièces défectueuse mais aucun réglage et pas de maintenance.

C'est pour être sûr de pouvoir postuler.

Je vous remercie par avance,

Cordialement,

Mr LE DROUMAGUET

Question modifiée par la collectivité

Bonjour

Recherchez vous pour le lot 15 de la maintenance ou de l'installation?

Car je ne fais avec mon équipe que de l'installation chauffage, plomberie, raccordement, tuyauterie et soudures. J'effectue aussi des réparations , changement de pièces défectueuse mais aucun réglage et pas de maintenance.

Cordialement,

Répondu le 23/01/2026 à 09:31:58

Bonjour,

Nous sommes plus sur de l'installation. Concernant le chauffage, les réglages seront à la charge du prestataire chauffage (Dalkia...). Mais il peut arriver que des réglages soient nécessaires sur de la plomberie (changement d'un mitigeur et réglage des températures).

Cordialement,
